



Commune de La Neuveville



Commune mixte de Plateau de Diesse



Commune de Nods

### Commune de La Neuveville

Place du Marché 3  
2520 La Neuveville  
www.laneuveville.ch

5 / Feuille officielle No 25 - Vendredi 30 juin 2023

#### LES INFOS DU MUNICIPAL 30 juin 2023

##### FELICITATIONS A NOTRE DIPLÔMÉE

Nous adressons nos sincères félicitations à notre apprentie, Mme Zoé Comte, pour la réussite de ses examens finaux et l'obtention de son CFC d'assistante socio-éducative à la suite de trois ans d'apprentissage à la crèche municipale Bidibule.

Nous avons eu beaucoup de plaisir à la soutenir pendant sa formation et lui souhaitons plein succès pour son avenir personnel et professionnel.

##### PERSONNEL COMMUNAL

Durant ce deuxième semestre 2023, le Conseil municipal a décidé d'engager plusieurs collaborateurs/trice/s au sein des services communaux.

Au service de l'équipement, M. Mathieu Gétaz succèdera, dès le 1<sup>er</sup> juillet 2023, en qualité de chef d'exploitation, à M. Sébastien Gallet, qui a démissionné pour relever un nouveau défi.

Au service de la gestion du territoire, Mme Jéssabelle Burnand débutera son activité le 1<sup>er</sup> juillet 2023 en qualité de collaboratrice administrative, afin de succéder à Mme Lauranne Berger, démissionnaire.

Dès le 1<sup>er</sup> août 2023, afin de renforcer l'équipe éducative de la crèche municipale Bidibule, Mmes Caroline Thomet et Khyra Marty prendront leurs fonctions, en qualité d'assistantes socio-éducatives. Mme Ana Sofia Dos Santos Sieber, quant à elle, comblera un besoin en personnel pendant une année, au bénéfice d'un contrat à durée déterminée.

Le Conseil municipal félicite toutes ces personnes pour leur nomination. Il leur souhaite la bienvenue et plein succès dans leur nouvelle activité, tout en se réjouissant de leur collaboration.

##### HORAIRE SPECIAL DES BUREAUX DE L'ADMINISTRATION COMMUNALE ET PAUSE DU CONSEIL MUNICIPAL EN PERIODE ESTIVALE

Du lundi 10 juillet 2023 au vendredi 11 août 2023, les bureaux de l'administration communale seront ouverts au public uniquement le matin de 08h30 à 11h30. La reprise de l'horaire habituel se fera le lundi 14 août 2023 à 08h30. En cas d'urgence, vous pourrez appeler le service de piquet du service de l'électricité au no 032 / 752 10 99. Le Conseil municipal a tenu sa dernière séance le 26 juin 2023 et reprendra ses travaux le 7 août 2023, au rythme d'une séance tous les 15 jours afin de respecter le calendrier établi en début d'année.

##### DEFIBRILLATEURS A LA NEUVEVILLE

La Commune de La Neuveville dispose de 9 défibrillateurs sur son territoire. Ils se trouvent :

- Place de la Liberté, installé sur un support, **devant le bâtiment de la Mairie, côté nord;**

- Place de la Gare 3, installé sur un support, **devant l'entrée du Centre des Epancheurs;**

- Chemin de la Plage 10, **contre la station de pompage sur la façade sud, côté est.** En face du mur du Restaurant de la Plage;

- Chemin de St-Joux 22, à l'intérieur du bâtiment du Restaurant du Nénuphar, sur le mur droit à l'entrée.



- Chemin du Signolet 8, sur la face gauche du mur, à l'entrée extérieure de la halle de gymnastique de l'école primaire et enfantine.

- Chemin des Prés-Guétins 17, sur la face gauche du mur, à l'entrée extérieure de la halle de gymnastique du Collège du district.

- Route du Vignoble 21, placé à l'extérieur du bâtiment du service de l'équipement, sur la face sud, face à la Cave de Berne.

- Rue des Mornets 25, placé sur le mur nord de la station de couplage.

- Schafisweg 39 à Chavannes, placé contre le mur, à côté de la station transformatrice de Chavannes.

Ces appareils sont à utiliser en cas d'arrêt cardio-respiratoire uniquement. Après avoir décroché l'appareil de son boîtier, un/une opérateur/trice indique les directives à suivre, étape par étape.

**A NOTER !** Pour prévenir les utilisations abusives, chaque défibrillateur est placé dans un boîtier anti-ivol mis sous alarme.

##### VOTRE CONSEIL MUNICIPAL

##### AVIS AUX PROPRIETAIRES DE CHIENS

Les propriétaires de chiens âgés de six mois ou plus au 1<sup>er</sup> août 2023 sont astreints au paiement de la taxe des chiens. Nous invitons les propriétaires ne s'étant pas encore annoncés à le faire auprès de la Police administrative.

En vertu du Règlement de police administrative, il est rappelé ce qui suit :

- Les propriétaires ou détenteurs de chien, sont tenus de les déclarer au bureau de la police administrative, où, une médaille leur sera délivrée; La taxe annuelle (CHF 75.-) est due pour chaque chien. La caisse municipale se charge d'envoyer les factures aux propriétaires.

Si vous deviez vous séparer de votre chien ou si celui-ci devait décéder, nous vous prions de nous le communiquer.

Les changements de propriétaire ou les décès doivent également être annoncés par le propriétaire à AMICUS soit par téléphone au 0848 777 100 ou par mail à [info@amicus.ch](mailto:info@amicus.ch). L'annonce à la commune ne suffit pas. Les changements d'adresse sont annoncés à Amicus pas la commune.

Par la même occasion, quelques directives, reprises du Règlement susmentionné, vous sont énumérées:

- Celui qui détient des animaux est tenu de leur assurer des conditions d'hygiène et de soins répondant aux impératifs de la protection des animaux.
- Les animaux doivent être gardés et surveillés de manière qu'ils n'incommodent d'aucune façon le voisinage.
- **En ville et sur le domaine bâti, les chiens seront tenus en laisse. Leurs déjections seront enlevées par le détenteur.** A l'extérieur du domaine bâti, les chiens doivent rester constamment à la vue et sous le contrôle de la personne qui en a la garde.

Toute infraction aux prescriptions ci-dessus est passible d'une amende. Merci de vous y conformer.

Police administrative

##### SUMMER MAKERS

Nous sommes ravis d'annoncer que le marché estival de La Neuveville aura lieu le samedi 8 juillet 2023, de 10h00 à 17h00, sur les rives pittoresques du lac de La Neuveville.

Cette année, nous avons préparé une journée de divertissements pour les habitants et les visiteurs de tous âges. Le marché mettra en vedette une sélection diversifiée de marchands artisanaux proposant des produits uniques et dont la plupart sont faits main. Que vous recherchiez des bijoux étincelants, des vêtements pour bébés cousus main, des habits originaux, décorations uniques ou des savoureux produits du terroir, vous trouverez certainement votre bonheur parmi les nombreux stands présents. La restauration sera également un élément clé de cette journée. Mik Mak sera présent pour régaler vos papilles avec une variété de délicieux tacos, douceurs et snacks. Pour les amateurs de grillades, le Skater hockey Club de La Neuveville se chargera de préparer de savoureuses viandes grillées.

En outre, nous avons le plaisir d'annoncer une présentation spéciale à 11h30. Le penseur de l'instrument Hang, percussionniste et réputé dans le monde entier, sera présent pour partager son expertise et présenter cet instrument fascinant au public. Ne manquez pas cette occasion unique de découvrir les sons envoûtants de l'instrument Hang. Tout au long de l'événement, l'ambiance musicale sera animée par Woody Alain. Laissez-vous emporter par les rythmes ensoleillés tout en sirotant un délicieux maté artisanal produit par Meyt, artisan neuvevillois.

Que vous soyez passionné d'artisanat, de musique ou de gastronomie, le marché estival de La Neuveville est l'endroit idéal pour passer une journée agréable en famille ou entre amis. **Rejoignez-nous le samedi 8 juillet 2023, de 10h00 à 17h00.**

Le service des loisirs

summer  
**MAKERS**

**marché artisanal**  
8 juillet 2023 de 10h00 à 17h00  
au Quai Moeckli, La Neuveville

Reto Weber  
11h30 | présentation du Hang  
Woody Alain  
surf music  
skater • inline hockey club  
foodtruck | grillade  
mik mak  
foodtruck | snacks, douceurs

**Gemeindeverband Wasserversorgung TLN**

Twann-Tüscherz, Ligerz, Neuenstadt

**Syndicat de communes Service des eaux TLN**  
Douanne-Daucher, Gléresse, La Neuveville

Le service des eaux TLN est né en 2013 de la fusion des services des eaux des communes de Douanne-Tüscherz, Gléresse et La Neuveville. En tant que fournisseur complet, le syndicat garantit l'approvisionnement en eau potable d'une qualité irréprochable ainsi qu'en eau industrielle et en eau d'extinction ([www.tln-aqua.ch](http://www.tln-aqua.ch)).

Nous proposons pour de suite  
ou date à convenir un/e

**Possibilité de travailler à temps partiel ou de réintégrer le marché du travail en tant que collaborateur/trice administratif/ve à 20%**

**Vos tâches principales**

Traitement du courrier, service téléphonique et de guichet

Correspondance en allemand et/ou en français

Facturations et paiements aux créanciers

Collaboration à l'administration du personnel

Coordination de la gestion du site internet et des services SMS alarme

Gestion de la communication avec les communes du syndicat

**Votre profil**

Formation commerciale de base (employé(e) de commerce CFC ou AFP)

Travail autonome et responsable

Disposition à assurer occasionnellement des remplacements pour la rédaction de procès-verbaux lors de réunions en soirée

Connaissances linguistiques : allemand ou français courant et très bonnes connaissances de l'autre langue

**Nous vous offrons**

Un travail varié et intéressant avec des responsabilités personnelles

Une flexibilité dans la fixation des horaires de travail

Des outils de travail et infrastructure moderne

Un travail varié et à responsabilités vous attend au sein d'une équipe engagée, avec la possibilité d'apporter activement vos propres idées dans une organisation à taille humaine. De plus, vous aurez l'occasion de travailler dans un environnement de travail flexible avec une infrastructure moderne.

Avons-nous éveillé votre intérêt ? Nathalie Léchet, responsable de l'administration du service des eaux TLN, répondra volontiers à vos éventuelles questions (Tél. 032 315 51 82, Lu, Me + Je).

Veillez envoyer votre candidature écrite avec les documents complets jusqu'au 21 juillet 2023 à: Syndicat de communes Service des eaux TLN, Dorfgrasse 22, 2514 Ligerz ou par mail à [info@tln-aqua.ch](mailto:info@tln-aqua.ch).

**Avis de construction**

**Requérante** : Mme Emine Ayaz, Rue du Marché 12, 2520 La Neuveville

**Emplacement** : parcelle no 30, au lieu-dit : "Rue du Marché", commune de La Neuveville.

**Projet** : aménagement de deux terrasses sur le domaine public une de 8 m<sup>2</sup> le long du bâtiment no 12 et l'autre de 16 m<sup>2</sup> le long du Ruisseau du Moulin (installation mobilier sur domaine public : tables, chaises, etc.)

**Dimensions** : selon plans déposés.

**Construction** : selon plans déposés.

**Zone** : PQ "Vieille Ville".

**Objet protégé** : IVS d'importance locale BE 2158.3.

**Recensement arch.** : ensemble bâti A.

**Dérogation** : art. 48 LAE.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 30 juillet 2023** inclusivement auprès de l'administration communale de La Neuveville. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 30 juin 2023.

La préfète : Stéphanie Niederhauser

**Avis de construction**

**Requérante** : Broggi SA, Rue des Epancheurs 6, 2000 Neuchâtel.

**Emplacement** : parcelles nos 480, 481, 482 et 485, au lieu-dit : "Rue Montagu", commune de La Neuveville.

**Projet** : démolition d'une habitation et de garages existants, suppression de 5 arbres (avec compensation), construction d'un immeuble de 9 appartements avec pose d'installations photovoltaïques en toiture, construction d'une rampe d'accès et d'un parking souterrain, démolition partielle d'un mur et aménagement de 9 places de stationnement extérieures, parcelles nos 480, 481, 482 et 485, au lieu-dit : "Rue Montagu", commune de La Neuveville.

**Dimensions** : selon plans déposés.

**Construction** : selon plans déposés.

**Zone** : ZAVV.

**Dérogations** : art. 74 RCC et 80 LR.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 23 juillet 2023** inclusivement auprès de l'administration communale de La Neuveville. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 23 juin 2023.

La préfète : Stéphanie Niederhauser

**Avis de construction**

**Requérant** : M. Cédric Junod, rue de la Tour 3, 2520 La Neuveville

**Auteur du projet** : M. Cédric Junod, rue de la Tour 3, 2520 La Neuveville

**Projet** : Suppression d'un escalier extérieur qui n'est plus conforme et bétonnage de l'ouverture, pose de cloisons au sous-sol extérieur, changement de fenêtre de toit

**Zone** : Plan de quartier "Vieille Ville"

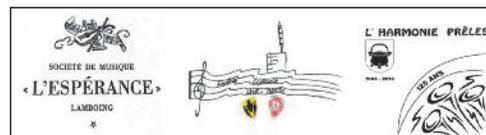
**Dimensions** : Selon plans déposés

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement au Service de la gestion du territoire jusqu'à l'expiration du délai d'opposition. Ils peuvent également être consultés sur le portail internet cantonal e-bau.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la FOD, soit du 30 juin 2023 au 30 juillet 2023. Les oppositions dûment motivées, les éventuelles réserves de droit et demandes de compensation des charges doivent être envoyées au Service de la gestion du territoire, Place du Marché 3, CP 263, 2520 La Neuveville, au plus tard jusqu'au dernier jour de la mise à l'enquête publique.

La Neuveville, le 30 juin 2023

Municipalité de La Neuveville

**Commune de Nods**

Petite aubade estivale des  
fanfares du Plateau

**MERCREDI 5 JUILLET**

à

Diesse sur la place «chez Youbis»  
derrière l'église à 19h30

et à

Nods devant le battoir à 20h30

**Et on pense déjà à la rentrée...**

Société de gym Nods

Reprise des cours lundi 28 août 2023

Parents-enfants			
Parents-enfants	Lundi 17h00 - 18h00	Madège Joandjeux 079 740 40 89	Dès que les enfants savent bien marcher
Enfants			
1 - 2 H	Mardi 17h00 - 18h00	Laura Bühler 078 726 46 73	Dès 5 ans révolus
3 - 4 H	Mardi 18h00 - 19h00	Laura Bühler 078 726 46 73	
5 - 6 - 7 H	Jeu 17h30 - 19h00	Rémy Geissbühler 079 670 43 67	
8-9-10-11 H	Mercredi 18h00 - 19h30		
Adultes			
Hommes	Lundi 20h00 - 22h00	André Sahli 079 351 85 76	
Dames	Mardi 19h30 - 21h30	Francine Conrad 032 751 11 51	
Actifs mixtes	Mercredi 19h30 - 21h30	Caroline Sahli 079 196 70 30	



La société de gym de Nods cherche pour la  
prochaine rentrée scolaire

**Des monitrices / moniteurs**

Pour donner les leçons de gym et encadrer nos groupes de juniors... Tu aimes bouger et tu apprécies les enfants, alors prends contact et nous t'accueillerons au sein de notre équipe de moniteurs... !

Possibilité de faire le cours J&S et petite rétribution.

Renseignements : 078 843 15 23



 **HORAIRE DE LA DÉCHETTERIE**

La déchetterie de Nods est ouverte comme suit :

**Juillet**

<b>Lundis</b> 3, 10, 17, 24	8h00 à 12h
<b>Samedis</b> 8, 22	8h00 à 12h

Nous vous remercions de bien vouloir respecter cet horaire.

**ADMINISTRATION COMMUNALE**

### Avis de construction

**Requérante** : Association Parking Les Prés-d'Orvin, p. a. Administration communale d'Orvin, La Charrière 6, Case postale 41, 2523 Orvin.

**Auteur du projet** : pbplan AG, M. Joseph Brügger, ing. dipl. EPF, Müli 12, 1716 Plaffeien.

**Emplacement** : parcelles nos 2166, 2180, 2179, 3500, 3501 et 3505, aux lieux-dits : « Aux Carbonisses, Combe Gaumé et La Citerne », commune de Nods.

**Projet** : système de stationnement conforme au concept de gestion de stationnement aux Prés-d'Orvin: pose de deux horodateurs, signalisation et marquage des parkings autorisés correspondants et construction de deux panneaux d'information / sensibilisation.

**Dimensions** : selon plans déposés.

**Construction** : selon plans déposés.

**Zones** : agricole et PQ « Bison Ranch ».

**Dérogations** : art. 24 LAT, 25 LCFo et 80 LR.

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 30 juillet 2023 inclusivement auprès de l'administration communale de Nods. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 30 juin 2023.

La préfète : Stéphanie Niederhauser

### Avis de construction

**Requérant** : Auteur du projet : Mike Botteron, Route de Lignièrès 6, 2518 Nods

**Auteur du projet** : Mike Botteron, Route de Lignièrès 6, 2518 Nods

**Propriétaires fonciers/foncières** : Mike et Leslie Botteron, Route de Lignièrès 6, 2518 Nods

**Zone** : Village ancien/ Périètre de protection des sites (ISOS), objet C, digne de protection

**Dérogations** : Art. A154 du RCC, distance à la route Art. A151 du RCC, distance avec le bien-fonds voisin, RF 2501

**Dimensions** : Suivant plans et profils

**Protection des eaux** : S 3

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement à l'administration communale de Nods, jusqu'à l'expiration du délai d'opposition. Le dossier peut également être consulté sur la plateforme eBau du canton ([www.be.ch/ebau](http://www.be.ch/ebau)).

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la date de la première publication. Les oppositions dûment motivées, les éventuelles réserves de droit et demandes de compensation des charges (art. 31 LC et 32 DPC) doivent être envoyées en deux exemplaires à l'Administration communale, 2518 Nods, au plus tard jusqu'au dernier jour de la mise à l'enquête publique. Le droit à la compensation des charges est périmé lorsqu'il n'a pas été annoncé dans le délai imparti (art. 31 al. 4 lit a LC).

Nods, le 07.07.2023

Administration communale

### VACANCES DE L'ADMINISTRATION COMMUNALE

Durant la période de vacances estivales, l'Administration communale sera fermée

**du lundi 17 juillet au vendredi 4 août 2023.**

La réouverture du guichet est prévue le lundi 7 août selon l'horaire habituel.

Durant cette période, et uniquement en cas d'extrême urgence, vous pouvez appeler soit le 032 752 48 01 ou le 032 752 48 00 durant la journée.

**Dossiers mis en dépôt public** : Durant la fermeture du secrétariat, les demandes de permis de construire mis en dépôt public peuvent être consultées uniquement sur rendez-vous en envoyant préalablement un courriel à l'adresse [commune@nods.ch](mailto:commune@nods.ch)

Nous souhaitons à toutes et tous un bel été.

**ADMINISTRATION COMMUNALE**

### STATIONNEMENT DU BIBLIOBUS



Le bibliobus s'arrêtera à Nods le samedi 1<sup>er</sup> juillet de 09h30 à 10h45 sur le parking du restaurant du Cheval Blanc

### AVIS AUX PROPRIETAIRES DE CHIENS

Les propriétaires de chiens âgés de six mois ou plus au 1<sup>er</sup> août 2023 sont astreints au paiement de la taxe des chiens. Nous invitons les propriétaires ne s'étant pas encore annoncés à le faire à l'administration communale.

Si vous deviez vous séparer de votre chien ou si celui-ci devait décéder, nous vous prions également de nous le communiquer.

Les changements de propriétaire ou les décès doivent également être annoncés **par le propriétaire à AMICUS** soit par téléphone 0848 777 100, ou par mail [info@amicus.ch](mailto:info@amicus.ch). L'annonce à la commune ne suffit pas. Les changements d'adresse sont annoncés à Amicus par la commune.

Par la même occasion, nous vous rappelons quelques éléments non exhaustifs qui ressortent de la législation cantonale. Ces éléments permettent à chacun de vivre en bonne harmonie !

- Les chiens doivent être détenus de manière à ne pas importuner ou mettre en danger les êtres humains ou d'autres animaux. Ils ne peuvent pas être laissés sans surveillance dans les espaces publics ou accessibles au public et doivent pouvoir être maîtrisés à tout moment.

- **Quiconque promène un chien doit en éliminer les déjections.**

**ADMINISTRATION COMMUNALE**

### PIECES D'IDENTITE

L'été approchant et avec lui les vacances, nous vous suggérons de vérifier dès maintenant la validité de vos pièces d'identité, afin de vous éviter toute mauvaise surprise. Dans le canton de Berne, nous vous rappelons que pour vos pièces d'identité vous devez désormais vous rendre auprès des centres régionaux qui sont au nombre de 7 et dont les plus proches sont à Bienne ou Courtelary. Ces offices reçoivent **uniquement sur rendez-vous** que vous pouvez prendre au N° de tél. 031 635 40 00 ou sous [www.passeportsuisse.ch](http://www.passeportsuisse.ch)

N'attendez pas le dernier moment si vous voulez être sûr d'avoir vos pièces d'identité à temps!

Administration communale

**AU FOUR A BOIS**  
Avec le Cheval Blanc, Sunier

**MADE IN NODS**  
100% PRODUITS LOCAUX

10.- BURGER  
3.- FRITES  
12.- BURGER/FRITES

**DÈS 11h30**

RESERVE TON BURGER  
AVANT LE 14 AOÛT 079 581 06 23

**20 AOÛT 2023**

A LA PLACE DE PARKING DES SUNIER  
Ch. du stand 11

**10h30 - 11h00 EN FAMILLE,**  
VIENS CONFECTIONNER TON PAIN  
POUR LA SEMAINE

**RESERVE TA PLACE**  
(15 PLACES FAMILLE) 079 581 06 23

**SDON** JEUX POUR ENFANTS MIS A DISPOSITION

### LUTTER EFFICACEMENT CONTRE LES SÉNEÇONS JACOBÉES TOXIQUES

Les séneçons jacobées qui poussent dans les prés, en bordure des routes et/ou jardins privés sont certes jolis à voir avec leurs fleurs jaunes, mais **ils sont toxiques**. Les séneçons prolifèrent de plus en plus dans les herbages suisses. Ils peuvent causer de graves intoxications chez les animaux. C'est pourquoi il faut combattre leur propagation.

En cas de doute concernant l'existence de cette plante dans votre jardin ou vous pouvez contacter notre Voyer chef, M. Julien Frei au N° de tél. 079 447 24 86.



**Horaires 2023 - Téléphone & Guichet**

La permanence téléphonique est assurée du :  
LUNDI AU VENDREDI DE 8H00 À 11H30 ET DE 13H30 À 16H00

Le guichet de l'administration est ouvert selon l'horaire suivant :

Jours	Matin	Après-midi
Lundi	08h00 - 11h30	14h00 - 18h00
Mardi	10h00 - 11h30	14h00 - 16h00
Mercredi	10h00 - 11h30	14h00 - 16h00
Jeudi	08h00 - 11h30	14h00 - 16h00
Vendredi	10h00 - 11h30	14h00 - 16h00

Si vous ne pouvez pas passer aux heures d'ouverture vous pouvez fixer un rendez-vous

Pour des renseignements pointus au contrôle des habitants, veuillez vous présenter lundi & mardi toute la journée ou mercredi, jeudi & vendredi matin.

Les coordonnées de l'administration sont les suivantes :

Adresse postale : Commune mixte de Plateau de Diesse  
La Chaîne 2 – 2515 Prêles

Adresse e-mail : [info@leplateaudiedesse.ch](mailto:info@leplateaudiedesse.ch)

Téléphone : 032 315 70 70

Site internet : [www.leplateaudiedesse.ch](http://www.leplateaudiedesse.ch)

En 2023, l'administration sera fermée aux dates suivantes :

Jours	Du	Au	Raison
	24.07.2023	04.08.2023	Fermeture estivale
	25.12.2023	02.01.2024	Fermeture fin d'année

**Plan d'ouverture de la déchetterie de Diesse**

Lundi	Mercredi	Samedi
10:30 – 11:30	16:30 – 18:30	09:00 – 11:30

**Points de collecte des déchets verts  
Lamboing / Prêles**

Les deux points de collectes sont à l'extérieur, donc accessibles en tout temps à l'exception du dimanche. Des contrôles de vignettes seront effectués.

Les déchetteries et les points de collecte des déchets verts sont destinés uniquement aux personnes domiciliées dans la Commune mixte de Plateau de Diesse.

**PASSAGE DU BIBLIOBUS  
À DIESSE, LAMBOING ET PRÊLES****Stationnements du 3<sup>ème</sup> trimestre 2023****Stationnements**

**Diesse :** Devant le complexe communal «Le Battoir», entre 11h00 et 11h45  
**Prêles :** A l'Est du bâtiment administratif, entre 13h15 et 14h15  
**Lamboing :** A l'arrêt de bus, entre le restaurant du Cheval Blanc et la boulangerie Bayard, entre 14h30 et 15h30

1<sup>er</sup> juillet, 19 août, 2 septembre, 16 septembre, 30 septembre

L'administration communale

**Je ne le voulais pas!**  
Conseils - aide 147 de Pro Juventute est toujours là pour toi!

Poules ou gros poulets?  
**Téléphone n° 147**  
SMS au 147  
www.147.ch

**PRO JUVEN TUTE**  
CONSEILS - AIDE 147

**COMMUNE MIXTE DE PLATEAU DE DIESSE  
ÉLECTIONS COMMUNALES DU 1<sup>er</sup> OCTOBRE 2023  
2 MEMBRES DU CONSEIL COMMUNAL ET LE VICE-PRÉSIDENT DES ASSEMBLÉES  
POUR LA LÉGISLATURE 2022 – 2025**

En raison de deux démissions au sein du Conseil communal effectives au 31 décembre 2023, ainsi que celle de notre vice-président des Assemblées communales, l'Exécutif de la Commune mixte de Plateau de Diesse a fixé la date des élections complémentaires pour la législature 2022-2025, qui auront lieu par la voie des urnes conformément l'art. 3 al. 1 du Règlement d'organisation (RO) et le Règlement concernant les élections aux urnes (REU), **au dimanche 1<sup>er</sup> octobre 2023.**

Sont électeurs et éligibles les ayants droit au vote de la Commune mixte de Plateau de Diesse.

Selon ces dispositions, la possibilité de candidature au Conseil communal et à la Présidence des assemblées est ouverte.

Conformément aux dispositions du Règlement concernant les élections aux urnes de la Commune mixte de Plateau de Diesse, **les listes de candidats/candidates doivent être déposées auprès de l'administration communale, La Chaîne 2, 2515 Prêles, au plus tard jusqu'au 44<sup>ème</sup> jour précédant le scrutin (vendredi à 17h00), soit le vendredi 18 août 2023 à 17h00.**

Des listes de candidatures peuvent être dès maintenant retirées auprès de l'administration communale, La Chaîne 2, 2515 Prêles ou sur notre site Internet [www.leplateaudiedesse.ch](http://www.leplateaudiedesse.ch).

**Chaque liste de candidats et candidates doit être signée par au moins 10 citoyens/citoyennes de la Commune mixte de Plateau de Diesse, habilité(e)s à voter en matière communale (citoyen/citoyenne suisse résidant depuis au moins 3 mois dans la commune).** Les candidats et candidates ne sont pas autorisés à signer la liste sur laquelle ils et elles se trouvent. Les électeurs et électrices ne peuvent pas signer plus d'une liste de candidats et candidates pour la même fonction. Ils et elles ne peuvent pas non plus retirer leur signature après le dépôt de la liste.

Les listes de candidats et candidates doivent contenir le nom, le prénom, l'année de naissance, la profession et l'adresse ainsi que l'accord signé des candidats et candidates.

Les premiers signataires de la liste ou (s'ils sont empêchés) les deuxièmes, ont le statut de mandataires auprès de l'organe communal. Les mandataires ont le droit et l'obligation de donner toutes les indications nécessaires à la mise au point de leur liste.

Lorsqu'aucune liste de candidats et candidates n'a été déposée, les électeurs et électrices peuvent voter pour n'importe quelle personne éligible, soit un/une ayant droit au vote de la Commune mixte de Plateau de Diesse et **ne fonctionnant pas déjà au sein du Conseil communal, ni en tant que personnel communal.** Est élue la personne qui recueille le plus de voix. En cas d'égalité des voix, il sera procédé à un tirage au sort.

Cette élection a lieu selon le système majoritaire. Si une seule candidature est présentée dans les formes et délais légaux, le candidat/la candidate est élu/e tacitement. S'il n'y a pas de candidat/de candidate, une élection libre aura lieu.

Pour d'autres informations, veuillez svp consulter les dispositions du Règlement concernant les élections aux urnes de la Commune mixte du Plateau de Diesse ([www.leplateaudiedesse.ch/la-commune/Reglements-1](http://www.leplateaudiedesse.ch/la-commune/Reglements-1)). Les prescriptions cantonales en matière de votations et d'élections, le cas échéant les prescriptions fédérales, sont applicables par analogie aux questions non traitées par ledit règlement.

Dès le 24 août 2023, les listes valables seront publiées sur internet et dès le 25 août 2023 dans la Feuille officielle.

Le Conseil communal

Prêles, le 23 juin 2023

**Avis de construction**

**Requérant :** Mme Barbara Schlupp, Kirchenfeldstrasse 50, 3005 Berne

**Auteur du projet avec procuration :** Alexia Rufer Architecture Sàrl, Les Mouchettes 27, 2515 Prêles

**Propriétaire foncier :** Mme Barbara Schlupp, Berne

**Projet :** Pose d'un toit vitré sur la terrasse et l'entrée existante, parcelle no 1320, Baselsteinweg 12, village de Lamboing

**Zone :** Agricole

**Dérogation :** à la 24c LAT

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement au bureau communal de la commune mixte de Plateau de Diesse à Prêles jusqu'à l'expiration du délai d'opposition. Le dossier peut également être consulté sur la plate-forme eBau <https://www.be.ch/ebau>

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la FOD, soit du 23 juin au 23 juillet 2023, publication dans la FO du 28 juin 2023. Les oppositions dûment motivées doivent être envoyées en double exemplaire à la commune mixte de Plateau de Diesse, La Chaîne 2, 2515 Prêles.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Prêles, le 23 juin 2023

Secrétariat communal

**Avis de construction**

**Requérant :** M. David Lecomte, La Croix 5, 2517 Diesse

**Auteur du projet :** LB Planification Sàrl, Place du Régent 1, 2523 Lignières

**Propriétaire foncier :** M. David Lecomte, Diesse

**Projet :** Démolition de 3 garages, construction d'une crèche pour le bétail et de deux garages, parcelle no 2262, La Croix 5, village de Diesse

**Zone :** Agricole

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement au bureau communal de la commune mixte de Plateau de Diesse à Prêles jusqu'à l'expiration du délai d'opposition. Le dossier peut également être consulté sur la plate-forme eBau <https://www.be.ch/ebau>

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la FOD, soit du 30 juin au 30 juillet 2023, publication dans la FO du 5 juillet 2023. Les oppositions dûment motivées doivent être envoyées en double exemplaire à la commune mixte de Plateau de Diesse, La Chaîne 2, 2515 Prêles.

Prêles, le 30 juin 2023

Secrétariat communal

Consultez gratuitement la Feuille officielle  
[www.imprimerieducourrier.ch](http://www.imprimerieducourrier.ch)



## FERMETURES ESTIVALES DE L'ADMINISTRATION COMMUNALE, DE LA HALLE POLYVALENTE DE PRÊLES ET DE LA DÉCHETTERIE DE DIE SSE

Pour cause de vacances estivales, nous informons la population que l'administration communale sera fermée

**du lundi 24 juillet au dimanche 6 août 2023.**

En cas d'urgence, veuillez laisser un message au 079 380 91 29.

Concernant la déchetterie à Diesse, elle sera ouverte aux horaires habituels

A propos des inscriptions au chômage, nous rappelons aux personnes concernées qu'elles doivent s'annoncer directement à l'ORP de Bienne au numéro 031 635 35 60.

La halle polyvalente sera fermée pour cause de nettoyage

**du lundi 10 juillet au dimanche 20 août 2023**

Le Conseil communal et l'administration vous souhaitent à tous un bel été et d'agréables vacances.

L'administration communale

## Dépôt public du procès-verbal de l'Assemblée communale du 21 juin 2023

Conformément aux dispositions de l'art. 71 du Règlement d'organisation (RO), le procès-verbal de l'assemblée communale du 21 juin 2023 de la Commune mixte de Plateau de Diesse est déposé publiquement à l'administration communale, située à Prêles, **du 26 juin 2023 au 26 juillet 2023.**

Il peut être consulté durant les heures d'ouverture, ainsi que sur le site Internet de la commune ([http://www.leplateaudediesse.ch/la\\_commune/assembles\\_communales](http://www.leplateaudediesse.ch/la_commune/assembles_communales)).

Pendant le dépôt public, une opposition peut être formée, par écrit, auprès du Conseil communal. Le cas échéant, l'opposition sera dûment signée et munie de motifs valables.

L'administration communale

## FUITES D'EAU SUR LE RÉSEAU D'EAU POTABLE CONTRÔLE DE VOS ROBINETS, CHAUFFEAUX, WC ET CONDUITES PRIVÉES !

Nous avons constaté des pertes d'eau dans notre réseau d'eau potable. Celles-ci pourraient être dues à des robinets, des chauffe-eaux, des WC ou des conduites privées qui fuient. Nous prions donc tous les citoyens de bien vouloir contrôler leurs installations et les réparer si nécessaire.

Un grand merci pour votre collaboration.

L'administration communale

## LE TEMPS DE REMPLISSAGE DES PISCINES A DÉBUTÉ

Avec l'arrivée du beau temps, nous avons constaté un grand débit de consommation d'eau, en particulier durant la nuit.

Afin de ne pas induire en erreur notre personnel communal à chercher une éventuelle fuite, nous demandons à la population **d'annoncer impérativement un remplissage de piscine auprès du bureau communal au 032 315 70 70.**

Nous vous remercions d'avance de votre précieuse collaboration.

L'administration communale

## RELEVÉ DES COMPTEURS D'ÉLECTRICITÉ À LAMBOING

Les employés communaux procéderont aux relevés des compteurs d'électricité à Lamboing, les semaines 24, 25, 26 et 27 soit du :

**13 juin au 7 juillet 2023**

Les personnes qui ne seraient pas présentes lors de ces relevés sont priées **d'afficher le relevé sur la porte d'entrée ou de remplir le formulaire ci-dessous**, puis de le déposer dans la boîte aux lettres de l'administration communale de Prêles ou de l'envoyer par mail à l'adresse suivante : [info@leplateaudediesse.ch](mailto:info@leplateaudediesse.ch).

A défaut, il faudra remplir le formulaire qui sera déposé dans votre boîte aux lettres et le remettre sans tarder à l'administration communale. Nous vous en remercions par avance.

L'administration communale

### Formulaire de relevé d'électricité, état au 30.06.2023

Nom/Prénom : .....

Rue : .....

Localité : **2516 Lamboing**

No compteur : .....

Etat HT ..... kWh

BT ..... kWh

### NOUVEAU

**Pour le service électrique de Lamboing (SEL).** Vous avez dès maintenant la possibilité d'accéder depuis notre site internet : <http://www.leplateaudediesse.ch> au "service client" en utilisant le bouton

ernet:  
uton



Vous pourrez y signaler :  
- Votre emménagement, déménagement  
- Le relevé de votre compteur  
- D'autres annonces relatives à votre consommation d'électricité, etc.



## INFORMATION

Les propriétaires de volailles, de chèvres, d'abeilles, de poissons, etc. **sont tenus de s'annoncer auprès de l'Office de l'agriculture et de la nature du canton de Berne à 3052 Zollikofen.** Les bases légales se trouvent dans l'Ordonnance fédérale sur les épizooties (art. 18a) et dans l'Ordonnance cantonale sur les épizooties (art. 21b).

Pour ce faire, vous pouvez vous annoncer en ligne sur le site : [www.be.ch.declaration-unites-elevage](http://www.be.ch.declaration-unites-elevage).

Ce document est également mis à votre disposition sur le site de la Commune mixte de Plateau de Diesse sous "Guichet virtuel / Animaux et agriculture".

L'administration communale

## LUTTER EFFICACEMENT CONTRE LES SÉNEÇONS JACOBÉES TOXIQUES

Les séneçons jacobées qui poussent dans les prés, en bordure de routes et/ou jardins privés sont certes jolis à voir avec leurs fleurs jaunes, **mais ils sont toxiques.**

Les séneçons prolifèrent de plus en plus dans les herbages suisses. Ils peuvent causer de graves intoxications chez les animaux. C'est pourquoi il faut combattre leur propagation !

En cas de doute concernant l'existence de cette plante dans votre jardin, vous pouvez contacter notre voyer, M. Bourquin, au

**no de tél. 079 935 65 93**

**Ses plantes ne sont pas à jeter aux déchets verts, mais doivent être éliminées dans les déchets ménagers uniquement.**



## GARDIENNAGE À LA NOIRE COMBE (BERGERIE DU HAUT)

Pour le week-end des 1<sup>ers</sup> et 2 juillet, le gardiennage sera assuré par Louis Perruche.

Il est possible de louer ce lieu à la journée, au week-end, à la semaine pour les écoles et y passer la nuit (dortoir mixte de 36 lits). En cas d'intérêt, vous trouverez les informations nécessaires sur le site : [www.leplateaudediesse.ch/loisirs/bergeries\\_et\\_métairies](http://www.leplateaudediesse.ch/loisirs/bergeries_et_métairies)

Mélanie Kiener répondra volontiers à vos questions au 032 315 70 70.

Au plaisir de vous y trouver.

L'Comité



## Collecteur TEXAID à Lamboing



Depuis mars derniers, un nouveau collecteur Texaid a été placé à Lamboing. Tous ces conteneurs sont en libre accès mais que certains textiles y sont autorisés

**Vous pouvez y déposer**

- vêtements propres, pour homme, dame et enfant
- vêtements en cuir et fourrures
- chaussures propres pouvant encore être portées (nouées par paires)
- textiles de table, de literie et domestiques propres
- sous-vêtements et chaussettes propres
- ceintures et sacs
- couettes et coussins

**Sont interdits**

- matériaux autres que des textiles
- vêtements ou textiles domestiques fortement souillés
- déchets textiles, chutes
- matelas, tapis, matériaux d'isolation
- chaussures de ski, patins, inline skates

**NOUVEAU - Lamboing**

Les Charmilles (derrière l'Ecole à Journée Continue)

**Diesse**

Route de Lamboing (déchetterie)

**Prêles**

La Malié (déchetterie verte)

Si vous avez des questions, n'hésitez pas à nous appeler.

L'administration

**Fête de l'école du Vieux Diesse**

Et si à l'occasion de la fin de l'école du Vieux Diesse on faisait la fête ensemble?



Le GAD, en partenariat avec les enseignantes du Vieux Diesse, invite tous les habitants du Plateau à venir partager un moment festif et convivial le:

**Judi 6 juillet 2023 dès 18h00.**

Au programme:  
Chants des enfants, exposition des souvenirs du Vieux Diesse, apéritif\*, lâcher de ballons

Pour plus d'informations, vous pouvez contacter Annina au 0797972292.  
\*Merci de bien vouloir penser à prendre des verres ou gobelets.

## COURSE ANNUELLE DES AÎNÉS 2023

La course annuelle se déroulera le **06 septembre 2023** et aura lieu Chemihütte à Aeschried.

**Le rendez-vous est fixé au Battoir de Diesseß, à 8h00.**

Nous vous prions de bien vouloir vous inscrire **jusqu'au lundi 21 août 2023** auprès de l'administration communale au 032 315 70 70 ou à l'aide du bulletin d'inscription ci-dessous.

Les personnes domiciliées dans les villages de Diesse, Lamboing et Prêles, qui auraient besoin d'un transport jusqu'au lieu de rendez-vous, peuvent **l'inscrire sur le bulletin d'inscription.**

Les personnes résidant dans un home peuvent faire appel au **service de transport de la Croix-Rouge** (réservation du lundi au vendredi de 08h30 à 11h30 au no 032 489 10 03).

Le groupe d'animation des aînés se réjouit de vous revoir nombreuses et nombreux à cette occasion.

**Nous profitons de cette annonce pour adresser tous nos meilleurs vœux de santé et de bonheur aux aînés de notre commune qui ont fêté leur anniversaire dans le courant des mois de juillet et août.**

## Talon d'inscription – Course annuelle des aînés 2023

Nom: ..... Prénom: .....

Adresse: ..... Localité: .....

No de tél.: ..... Transport : NON  OUI

Ouvert aux personnes retraitées (64 ans pour les femmes, 65 ans pour les hommes)

Talon à retourner à l'administration communale, La Chaîne 2, 2515 Prêles  
**jusqu'au lundi 21 août 2023.**

## CONGÉLATEUR PUBLIC À DIE SSE

Il y a des casiers de 100, 150 et 200 litres qui sont à la disposition de la population au prix d'une location annuelle de CHF 50.00 par 100 litres.

En cas d'intérêt, il vous suffit de remplir le talon ci-dessous et de nous le retourner.

L'administration communale (032 315 70 70) se tient évidemment à votre entière disposition pour tout renseignement complémentaire.

## Talon de réponse pour le congélateur public

Nom : .....

Prénom : .....

Adresse : .....

Localité : .....

No de tél. : .....

- 100 litres à CHF 50.00 / année  
 150 litres à CHF 75.00 / année  
 200 litres à CHF 100.00 / année

A retourner à la Commune mixte de Plateau de Diesse, La Chaîne 2, 2515 Prêles

## PARCOURS VITA - PRÊLES

L'administration communale vous informe que le parcours Vita à Prêles ne sera pas remis en état.

Selon les critères mis en place par la Fondation Parcours Vita Zurich, le circuit actuel ne correspond plus aux normes ne peut être remis en état. Cette forêt est trop petite pour accueillir un parcours de 15 postes, standard d'aujourd'hui.

Nous informons donc la population, que le parcours n'est plus accessible dès ce jour.

L'administration communale

**8.7. Solex 2023**  
**TESSENBERGRENEN**  
 COURSE DU PLATEAU DE DIE SSE

**Course de solex sur le plateau de Diesse**  
**Solexrennen auf dem Tessenberg**

**11.00 - 17.00 h**  
 Course de 6h  
 6h Rennen

Animations  
**Animals Boys**  
**Le Phipou**

Party avec DJ Chasseral 3000



www.tessenbergrennen.ch

SOCIÉTÉ DE MUSIQUE  
 « L'ESPÉRANCE »  
 LAMBOING

L'ARMONIE PRÊLES

**Petite aubade estivale des fanfares du Plateau**

**MERCREDI 5 JUILLET**

à  
**Diesse sur la place «chez Youbis»**  
**derrière l'église à 19h30**

et à  
**Nods devant le battoir à 20h30**

**DONNER LE SANG SAUVER DES VIES**

transfusion.ch




## Fêtons ensemble le 1er août

### PROGRAMME

**18h30 à la halle polyvalente de Prêles**  
Ouverture des festivités, apéro offert par la Commune  
Château gonflable et jeux pour enfants

**Discours officiel à 19h30**  
M. Cyprien Louis – Catherine Favre Alves

- Restauration avec la Boucherie Jacot
- Tenue du bar par le Sentier des Statues
- Animation musicale avec DJ Musitelli

**Dès 22h30**  
Show Laser

**A la suite**  
Bar et soirée

Nous vous attendons nombreuses et nombreux afin d'y passer un agréable moment.

### Tirs de feux d'artifice

## Autorisation requise !



Voici bientôt venu le temps des célébrations et certains souhaiteront sans doute procéder à des tirs de feux d'artifice. Nous tenons cependant à rappeler les dispositions de notre Règlement de police communale, qui précisent, à son art. 22 :

**Les feux d'artifice doivent être conservés et tirés uniquement de sorte qu'ils n'entraînent aucun danger pour les personnes, les animaux et les choses. Sont réservées les dispositions de la LExpl. Une autorisation de l'autorité de police communale doit être obtenue pour avoir le droit de tirer un feu d'artifice.**

Nous prions donc les intéressés de bien vouloir se conformer aux dispositions ci-dessus et les en remercions d'avance.

 Commune mixte de Plateau de Diesse  
**L'Administration communale**



MÜTTER- UND VÄTERBERATUNG  
KANTON BERN  
CENTRE DE PUÉRICULTURE  
CANTON DE BERNE

## Le Café-Parents à Diesse

 Est un lieu de rencontre pour les familles avec leurs bébés et jeunes enfants de 0 à 5 ans. Dans une ambiance conviviale, les parents échangent et créent de nouveaux contacts. En jouant ensemble, les enfants du même âge découvrent et apprennent de nouvelles choses. Une consultante petite enfance est présente sur place et se tient à disposition des parents pour répondre aux questions et fixer une consultation si cela est souhaité.

 Maison de Paroisse  
Route de Prêles 11  
2517 Diesse

 Le 1er mardi du mois de 9.00 - 11.00  
4 juillet, 5 septembre, 3 octobre, 7 novembre, 5 décembre

Libre de venir quand vous le voulez, sans inscription

 Contact: Fabienne Gerber 079 284 41 90 et  
Annina Meixenberger 079 797 32 92  
Franziska Garcia, consultante petite enfance  
079 938 43 38, franziska.garcia@cp-be.ch



## PROGRAMME 2023 2ème semestre



**GAPD**  
groupe d'animations  
plateau de diesse

### août

**Fête nationale du 1er août à Prêles**  
Halle polyvalente, Restauration, Lasershow, Musique...

**Nuit des perséides (nuit des étoiles), 12 août à Diesse**  
Réservez votre table directement à la Métairie de la Grande Maison

**Soirée Contes, 19 août à Lamboing**  
Sur la plateforme du sentier des statues et souper à la Bergerie du haut. Organisation par le sentier des sculptures

**Fête Villageoise „Le Tour du Monde en 3 Jours“ 25 au 27 août Prêles**  
Organisation par le comité de la fête avec diverses collaborations du Plateau

### septembre

**Fête de la Jeunesse (7H à 11H), 30 septembre à Lamboing**  
Salle Communale du Cheval Blanc, Ateliers, Divertissements, Repas, Jeux, Animations et Soirée / Spectacle, avec la collaboration du CAJ Centre Animation Jeunesse

### octobre

**Foire de Diesse, 30 octobre autour du Battoir à Diesse** Marché, Restauration et Animations, avec diverses collaborations du Plateau

### novembre

**Après-midi bricolages, 8 novembre à Lamboing**  
avec 4h00, Salle Communale du Cheval Blanc

**Soirée Musique, à Lamboing** Salle Communale du Cheval Blanc

**Atelier pâtisserie, Diesse** Battoir

**Soirée Pleine Lune, 27 novembre** départ dans les trois villages

### décembre

**Fenêtres de l'Avent, du 1er au 24 décembre**  
dans les trois villages

**St-Nicolas, 6 décembre** dans les trois villages

**Vente de sapins de Noël, 16 décembre**  
dans les trois villages avec la précieuse collaboration du Syndicat de gestion forestière Mont-Sujet

Toutes les activités mentionnées dans notre programme seront annoncées en détail dans le courrier et sur le site de la commune .... alors à vos agendas :)  
Au plaisir de vous voir nombreuses et nombreux,  
le Groupe d'Animations du Plateau de Diesse.

## 12 / Paroisses

### Paroisse réformée de La Neuveville

Vendredi 30 juin

Cultes dans les homes: 10h Mon Repos et 10h45 Montagu

Dimanche 2 juillet

10h, culte à la Blanche église avec le pasteur Marco Pedroli et l'organiste Sara Gerber Lectures: Esaïe 42, 1-9; Philippiens 2, 5-11, Jean 14, 1-14: Je suis le chemin, la vérité et la vie. Cantiques: 100B, 41-10, 45-05 et 62-83

Vendredi 7 juillet

Dès 20h à la maison de paroisse de la Neuveville – Raisse 3 – Animations pour les enfants et familles tout un chacun, puis cinéma open air: « Le Chêne » projeté vers 21h30. Durée 72 mn. Entrée libre. Prenez de quoi vous asseoir dans l'herbe!

Dimanche 9 juillet

10h, Blanche église, culte avec le Chœur de Lignières

A votre service

Pasteur John Ebbutt, 032 751 28 57, 078 648 57 23, [j.ebbutt@macquality.ch](mailto:j.ebbutt@macquality.ch)

Pasteure Marie-Laure Krafft Golay, 032 315 11 53

Secrétariat: Sylvie Augier Rossé, 032 751 10 35

Retrouvez toutes nos infos et l'enregistrement des prédications sur notre site internet:

[www.paref2520.ch](http://www.paref2520.ch) - [info@paref2520.ch](mailto:info@paref2520.ch)  
et [www.lac-en-ciel.ch](http://www.lac-en-ciel.ch)

### Kirchgemeinde Pilgerweg Bielensee

Sonntag 2. Juli

10.30 Uhr, Achere Tüscherz: Achere-Gottesdienst mit Pfr. Peter von Salis und Sascha Andric (Akkordeon), zusammen mit dem Frauenverein Tüscherz.

Pikettdienst

29. April bis 2. Juli: Pfr. Peter von Salis

(Telefon 078 741 37 64)

3. bis 28. Juli: Pfr. Ruedi Kleiner (032 315 11 09)

[www.kirche-pilgerweg-bielensee.ch](http://www.kirche-pilgerweg-bielensee.ch)

### Paroisse catholique de La Neuveville

Messe d'action de grâce pour toute l'Unité pastorale Bienne-La Neuveville

Dimanche 2 juillet, 10h, église Ste-Marie, Bienne. Nous prendrons congé de l'animateur pastoral Emmanuel Samusure et rendrons grâce aussi pour l'abbé Patrick Werth. Au terme de cette messe festive, un repas sera servi à toutes les personnes préalablement inscrites.

ERRATUM

Une erreur malencontreuse s'est glissée dans la légende photo de l'article consacré à l'Assemblée de paroisse du 12 juin. C'est bien de M. Thierry Gros dont il était question, et non de M. Richard Mamie. Avec toutes nos excuses et notre amitié. Bel été ! (CE)

### Paroisse réformée Diesse, Lamboing, Prêles

Dimanche 2 juillet

Culte à Diesse, 10h service de voiture (voir ci-dessous), thème: Comment la foi influence-t-elle notre regard sur la vie?

Dimanche 9 juillet

Culte à La Blanche-Eglise La Neuveville, 10h

Course de la Solidarité

12<sup>ème</sup> édition, vendredi 18 août, Prêles, infos:

[www.coursedelasolidarite.ch](http://www.coursedelasolidarite.ch)

Service de voiture

9h35 école à Prêles / 9h40 La Poste Lamboing; si le culte a lieu à Nods ou La Neuveville, ajouter 9h45 au centre du village à Diesse

### Paroisse de Nods

Dimanche 2 juillet

10h à Nods, culte Sainte-Cène

Dimanche 9 juillet

10h culte à La Neuveville

Contacts

M. le Pasteur Marco Pedroli est à votre disposition au 076 588 98 85 ou par email [marco.pedroli@sunrise.ch](mailto:marco.pedroli@sunrise.ch)  
N'hésitez pas à le contacter !

Catéchète professionnelle

M<sup>me</sup> Sarah Holzmann 079 654 63 58

### Eglise Evangélique de l'Abri, La Neuveville

Dimanches: Culte à l'église de l'Abri.

1<sup>er</sup> et 3<sup>ème</sup> dimanches du mois 10h: Culte groupes de vie. Cours message ou réflexion et partages en groupes. (également en streaming)

2<sup>ème</sup> dimanche du mois à 10h: Cultes intergénérationnels. Sans streaming

4<sup>ème</sup> dimanche du mois à 10h: Culte Bible en main. (également en streaming)

Si 5<sup>ème</sup> dimanche du mois à 10h: Vous référer au site internet.

Le programme est actualisé régulièrement sur le site

[www.labri.ch/agenda](http://www.labri.ch/agenda)

Pasteur Didier Suter: 032 751 36 65 ou [pasteur@labri.ch](mailto:pasteur@labri.ch)

### PAROISSE RÉFORMÉE DIESSÉ - LAMBOING - PRÊLES



#### Invitation

#### Assemblée ordinaire de paroisse

Lundi 28 août 2023 à 19h30

Maison de paroisse à Diesse

#### Ordre du jour:

1. Accueil, salutations, organisation de l'assemblée
2. Procès-verbal de l'assemblée ordinaire de paroisse du 22 novembre 2022
3. Comptes de l'exercice 2022
  - Présentation, discussion, rapport de vérification
  - Acceptation et décharge au Conseil de paroisse et à l'administratrice
  - Rapport de la protection des données
4. Nomination d'un(e) président (e) des assemblées de paroisse
5. Election au Conseil de paroisse
6. Informations du pasteur
7. Informations du Conseil de paroisse
8. Divers et imprévus

Le procès-verbal de l'assemblée de paroisse du 22.11.2022 et les comptes 2022 peuvent être consultés sur le site [www.parefdiesse.ch](http://www.parefdiesse.ch). Ils sont aussi disponible 30 jours avant l'assemblée auprès de la présidente de paroisse, Mme Damara Röthlisberger, Les Tilleuls 6, 2516 Lamboing 079 457 25 77, [damara.paroisse@gmail.com](mailto:damara.paroisse@gmail.com)

Le Conseil de paroisse

## Adresses utiles

### Service de maintien à domicile (SMAD)

La Neuveville - Plateau de Diesse

Route de Neuchâtel 19 - 2520 La Neuveville

Tél. 032 751 40 61 - [www.smad.ch](http://www.smad.ch)

### Service Transports Croix-Rouge Tavannes

District de La Neuveville, avez-vous besoin d'aide ?

Transports de personnes (médecin, coiffeur, etc)

Renseignements: **lundi-vendredi de 8h30 à 11h30**

Tél. 032 489 10 03

### Home Montagu et foyer de jour

Rue Montagu 8 - 2520 La Neuveville - Tél. 032 751 26 96

**Repas à domicile**: tél. 032 751 21 05

[www.home-montagu.ch](http://www.home-montagu.ch)

### Secrétariat de la Paroisse Réformée

Nouveaux horaires: le secrétariat, Grand Rue 13, est ouvert

les matins de 8h30 à 11h30 LU, ME, JE, VE.

Tél. 032 751 10 35, Courriel: [info@paref2520.ch](mailto:info@paref2520.ch)

Visitez notre site Internet: [www.paroisse2520.ch](http://www.paroisse2520.ch)

### Secrétariat de la Paroisse Catholique

(rue des Mornets 15): ouvert mardi de 14h à 17h30.

La secrétaire est atteignable au 032 751 28 38 tous les jours, sauf

lu et ve après-midi. Autre contact: Yannick Salomon, théologien en

pastorale, tél. 079 352 38 12. [www.upbienne-laneuveville.ch](http://www.upbienne-laneuveville.ch)

### Service de l'Équipement de La Neuveville

Service de garde, no de tél. 032 752 10 99. Uniquement pour les urgences liées aux réseaux hors des heures d'ouverture de l'administration.

### Administration du cimetière de La Neuveville

Pour tous renseignements: Tél. 079 248 26 26

### Service payant de bus durant le week-end

Noctanbus: départ de la Place Pury (Neuchâtel) à 2h15 & 4h

Moonliner: départ de la Gare (Bienne) à 2h15

### Jura Bernois tourisme

Rue du Marché 4, 2520 La Neuveville, ouvert du mardi au

vendredi: 9h-12h / 14h-17h. Samedi & dimanche 9h-15h.

Infos et manifestations sous [www.jurabernois.ch](http://www.jurabernois.ch).

Courriel: [info@jurabernois.ch](mailto:info@jurabernois.ch) / Tél. 032 751 49 49

## Agenda

### Café Théâtre de la Tour de Rive - La Neuveville

Auditions des élèves de l'École de Musique du Jura bernois

Vendredi 30.06.2023 EMJB - élèves de Luigi Galati

## ERRATUM

Une erreur malencontreuse s'est glissée dans la légende-photo de l'article consacré à l'Assemblée de paroisse du 12 juin. C'est bien de M. Thierry Gros dont il était question, et non de M. Richard Mamie. Avec toutes nos excuses et notre amitié. Bel été ! (CE)



De gauche à droite: Luca Longo, Thierry Gros, Carmen Villaverde et Andrea Olivieri. (photo Chr. Elmer)